

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Février 2024

46x24

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « NOS COMMUNES D'ABORD »

Le Maire indique que le Conseil Régional PACA a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à accompagner les projets d'aménagement et de développement local. Le dispositif « Nos Communes d'abord » remplace le « Fonds Régional d'Aménagement du Territoire » (FRAT). La subvention régionale peut atteindre un maximum de 50% de la dépense subventionnable hors taxe de l'opération. La subvention est plafonnée à 200.000 €.

Le Maire, dans sa volonté de poursuivre les travaux de rénovation des bâtiments scolaires, propose de présenter, au titre de ce dispositif :

- La pose de brise-vues sur les groupes scolaires Renardière et Amandiers ;
- L'isolation des toitures du groupe scolaire Castel Hélène ;
- Réfection et isolation de la toiture de la cour haute de la maternelle des Cadeneaux.

Ces travaux de rénovation, qui s'inscrivent dans un plan global pluriannuel, visent à augmenter la résilience aux changements climatiques de tous nos bâtiments scolaires pour améliorer le confort de ses usagers tout en réduisant les consommations énergétiques des bâtiments.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif de la Région, pour la réalisation des projets suivants :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée (50%)	Autofinancement (50%)
La pose de brise-vues - Groupes scolaires Renardière et Amandiers.	80 000€	40 000€	40 000€
Isolation des toitures - Groupe scolaire Castel Hélène.	155 000€	77 500€	77 500€
Réfection et isolation -Cour haute maternelle des Cadeneaux.	95 000€	47 500€	47 500€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à ces opérations
- SOLLICITE le cofinancement du Conseil Régional à hauteur de 165.000€,

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL